

Il faut maintenir la trajectoire européenne vers la neutralité carbone et son système ETS
Tribune dans le journal belge L'Écho, parue le 13 mars 2026.

Certains leaders industriels ont récemment appelé à geler ou à suspendre le système européen EU-ETS (ou ETS1) de plafonnement des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il serait trop coûteux pour certains pans de l'industrie européenne (à ce sujet, voir par exemple les opinions, nuancées, au sein de l'industrie parues dans *L'Echo* du 14 février 2026). Selon ces leaders et leurs relais politiques, il faut « sauver les meubles » et s'occuper moins ou plus tard des crises climatiques et de leur facette la plus connue : le réchauffement atmosphérique. Si la hausse actuelle des prix des énergies carbonées se prolonge, cette demande se fera encore plus pressante.

La situation est d'une complexité extrême et la tâche des décideurs très ardue. Comment discerner ce qu'il convient de faire ? La suite explicite que c'est au nom d'une conscience collective qui va au-delà de notre intérêt privé pour les seules générations en vie. C'est également en raison des connaissances scientifiques sur les impacts du système EU-ETS.

Le réchauffement planétaire est une externalité négative globale : l'effort réalisé par un acteur économique quelconque pour limiter les émissions de GES bénéficie à tous les habitants de la terre alors que cet acteur en supporte seul le coût. De même, l'effort *non* accompli nuit à tous alors que celui qui s'épargne cette peine réduit ses coûts. En présence d'externalités globales, il est bien connu que les mécanismes de marché ne sont pas à eux seuls capables d'engendrer une bonne allocation des ressources disponibles. Le système EU-ETS n'est pas le seul instrument public requis pour limiter le réchauffement planétaire, mais il est un outil indispensable pour y parvenir. Il informe en effet les acteurs industriels du coût pour la collectivité, présente et à venir, de recourir aux énergies carbonées. Figer le prix des émissions ou carrément suspendre le système EU-ETS donnerait donc de mauvaises informations aux acteurs économiques. Il en découlerait des décisions néfastes pour la collectivité planétaire. De plus, les hésitations politiques actuelles engendrent de l'incertitude sur la trajectoire que l'Union européenne entend suivre. Ceci complique malencontreusement la prise de décision par les responsables d'entreprises.

Comme, dans le contexte international difficile du moment, des secteurs industriels sont menacés par le niveau de leurs coûts, il est nécessaire de bien diagnostiquer les vraies causes de cette situation. Les évaluations scientifiques exploitant des données d'entreprises estiment généralement que l'impact du système EU-ETS sur leurs performances n'est quantitativement pas important et qu'il n'est, le plus souvent, pas statistiquement significatif. Les études scientifiques exploitant des données régionales ou macroéconomiques livrent, elles, un message plus dispersé. Il est vrai que toutes ces études portent sur des époques où le prix du carbone était moins élevé que maintenant. Toute extrapolation présente donc un risque. Néanmoins, les acquis disponibles suggèrent de chercher les causes des problèmes de coût de l'industrie européenne en priorité ailleurs. Le faire dépasserait toutefois les limites de cette contribution. Une fois ce diagnostic fait, il est nécessaire de rechercher des instruments de soutien à ces

secteurs et à leurs emplois tout en maintenant un cap clair quant à l'information donnée sur le coût des émissions de GES.

Il ne faut pas se voiler la face : la diminution tendancielle des plafonds d'émissions de GES est une nécessité, leur octroi par mise aux enchères et une croissance du prix réel du carbone émis aussi. L'Union européenne n'a pas attendu aujourd'hui pour s'y préparer. Après une période transitoire de plusieurs années, le lancement en janvier 2026 de la phase définitive du mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) et les récentes propositions de la commission européenne en vue d'étendre la portée de ce mécanisme font partie des initiatives nécessaires. Afin de rester compétitives, les entreprises exportatrices non-européennes et leurs gouvernements sont ainsi incitées à mettre en place une forme de tarification du carbone. Le mécanisme CBAM ne couvre cependant pas toutes les importations européennes, loin de là. Il n'apporte en outre pas de réponse aux problèmes de compétitivité européenne sur les marchés à l'exportation. De plus, pour certains produits, il est plausible qu'il soit exclu de tracer et de taxer les émissions de carbone réalisées hors d'Europe à l'occasion de la production des biens importés. D'autres réponses doivent alors être recherchées. Mais elles ne peuvent remettre en question la nécessité d'informer correctement du coût pour la collectivité des émissions de gaz à effet de serre.

Bruno Van der Linden

Directeur de recherches du Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS, à la retraite,
Professeur émérite d'économie à l'UCLouvain,
Chercheur à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'UCLouvain.